Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats de l'expertise sur la présence d'amiante dans les bâtiments du gymnase d'Yverdon

L'expertise demandée à l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) à propos de la présence d'amiante dans les bâtiments du gymnase d'Yverdon a révélé que ce minéral se trouvait dans les plaques composant les faux plafonds. Suivant la procédure établie par les spécialistes de la question, 36 mesures de l'air ont été effectuées qui ont toutes révélé des valeurs inférieures au seuil critique. Dès lors, aucune mesure immédiate n'est nécessaire.

L'expertise demandée à l'IST a révélé dans un premier temps la présence d'amiante (env. 1%) dans la composition des plaques utilisées pour le faux plafond dans trois des six bâtiments du gymnase d'Yverdon. Suivant les procédures établies, des mesures de l'air ont dans un deuxième temps été effectuées, afin de calculer la quantité de particules d'amiante par mètre cube. Sur les 36 mesures effectuées, seules 4 mesures avaient une valeur comprise entre 83 et 270, alors que le seuil fixé par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) est de 700. Les spécialistes de la question de l'amiante n'estiment donc pas nécessaire, au vu de ces résultats indiquant qu'il n'y a pas de danger pour les utilisateurs des bâtiments, d'entreprendre des actions dans l'immédiat. L'assainissement du gymnase d'Yverdon sera néanmoins programmé en priorité, de manière coordonnée avec d'autres travaux d'entretien des bâtiments.

D'autres mesures, spécifiques aux conditions de travail du personnel technique, seront effectuées au mois de janvier. Il s'agira, entre autre, de mesurer la quantité de particules dégagées lors de travaux de maintenance tel que changement de luminaire ou autre. Les résultats de ces mesures seront communiqués dès lors qu'ils seront connus.

Pour rappel, le directeur du gymnase d'Yverdon Jean-Jacques Rochat avait été avisé par un de ses collaborateurs de la présence éventuelle d'amiante dans les faux plafonds des bâtiments du gymnase. Le complexe ayant été construit à une période où

certains faux plafonds se réalisaient avec ce matériau, une expertise avait été jugée utile afin de faire le point sur la question. Les différents utilisateurs du gymnase ont été avertis de l'état de la question.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 2003

Yves Golay, DINF, Service des bâtiments, monuments et archéologie, Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021 316 73 17